

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 13 octobre 2022 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet
M. Normand St-Amour, préfet suppléant
Mme Colette Quevillon, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Denis Lacasse, membre
M. Yves Bélanger, membre

Me Mylène Mayer, greffière-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13 h 30.

**RÉSOLUTION MRC-
CA- 16295-10-22**

AJOURNEMENT

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance. Il est 13 h 35.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION MRC-
CA- 16296-10-22**

RÉOUVERTURE

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance. Il est 14 h 50.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION MRC-
CA- 16297-10-22**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois d'octobre et novembre 2022.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16298-10-22

MODIFICATION À LA SÉANCE PRÉVUE LE 8 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'apporter une modification à la séance du comité administratif prévue le jeudi 8 décembre 2022 à 13 h 30. Celle-ci se tiendra plutôt le mardi 6 décembre 2022 à 13 h 30, à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16299-10-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16300-10-22

REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES - SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 59506 à 59650, totalisant 2 188 520.30 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2022;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 520544 à 520560 (élus), les numéros 520491 à 520543 (employés), les numéros 520561 à 520616 (employés) et les numéros 520617 à 520671 (employés), totalisant 239 551.62 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16301-10-22

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS - SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements, portant les numéros 205 à 211, totalisant 135 483.90 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16302-10-22

REGISTRE DE CHÈQUES FIDUCIE - SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques Fiducie, portant le

numéro 746, au montant de 1 402.93 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16303-10-22

**REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE
- SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1484 à 1498, totalisant 200 130.12 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16304-10-22

REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1438 à 1439, totalisant 155 632.69 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16305-10-22

**REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE
VILLÉGIATURE - SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèques portant les numéros 528 à 530, totalisant 222 080.97 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16306-10-22

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 36 135 \$, incluant les intérêts, au 30 septembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16307-10-22

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2022.

ADOPTÉE

**RENOUVELLEMENT DU CAUTIONNEMENT POUR LE PARC
LINÉAIRE « LE P'TIT TRAIN DU NORD »**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité de renouveler pour une autre année le cautionnement spécifique à la Corporation du parc linéaire « Le P'tit train du Nord » d'un montant de 16 667 \$ auprès de Caisse populaire Desjardins des Pays-d'en-Haut (Centre financier aux entreprises Laurentides), préalablement autorisé aux termes de la résolution MRC-CC-8265-11-06.

Il est de plus résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

ÉTABLISSEMENT DES REDEVANCES 2023 | CTAL

Des échanges ont lieu quant à l'établissement des redevances 2023 à la CTAL. Plusieurs discussions ont eu lieu et les membres s'entendent sur un montant qui devra être demandé à la CTAL suivant la présentation des frais 2022 et des attentes et attente du mandat qui devra avoir lieu et des réserves émises par les gestionnaires de la MRC. Ce sujet sera traité lors de la séance du conseil de la MRC du 25 octobre 2022.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Daniel Bourdon, fait état de ses dernières activités et rencontres depuis la dernière rencontre du comité administratif.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités depuis la dernière séance, à savoir :

Services financiers :

- Préparation de la rencontre d'orientations budgétaires 2023
- Rencontre d'orientations budgétaires 2023 avec le Conseil de la MRC | 29 septembre 2022

Cour municipale :

- Formation à l'attention des maires, mairesses, conseillers, conseillères et directions générales – « *L'administration municipale dans un processus judiciaire à la cour municipale ou en cour supérieure* » | 20 septembre 2022

Ressources humaines :

- Rencontre de l'ensemble des employés.es de la MRCAL quant aux changements informations | 20 septembre 2022
- Entrevues poste de technicien.ne en comptabilité, classe III | 12 octobre 2022
- Suivi remplacement du poste cadre

Informatique :

- Rencontre avec MM. Martin Chayer et Guy Quevillon quant aux dossiers informatiques | 16 septembre & 6 octobre 2022

Incendie :

- Préparation comité SCRSI, table technique et programmes TNO | 19 septembre 2022
- Rencontre de la table technique en sécurité incendie | 5 octobre 2022
- Comité SCRSI | 12 octobre 2022

Communications et marketing territorial :

- Comité attractivité | 12 septembre 2022
- Rencontre du comité quant aux enseignes à l'entrée du territoire | 5 octobre 2022

Culture :

- Comité culturel | 9 septembre 2022

Patrimoine immobilier :

- Lancement de la consultation sur la Politique culturelle et patrimoniale

Parc linéaire :

- CA de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord | 16 septembre 2022
- Rencontre de travail de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord | 3 octobre 2022
- Rencontre avec le MTQ pour le dossier de la Maison du Pacifique | 21 septembre 2022
- Réalisation de travaux secteur Rivière-Rouge et Nominique
- Réception du rapport d'étude géotechnique km 159 à Lac-Saguay | 30 septembre 2022

Gare de Mont-Laurier :

- Demandes de prix pour rencontre d'information publique
- Démarches pour barricader et sécuriser le bâtiment
- Rencontres de démarrage avec la firme Pilote

Fonds régions et ruralité :

- **Soutien au rayonnement des régions (volet 1)**
 - Rencontre du comité de sélection des projets FRR volet 1 | 14 septembre 2022
 - Rencontre DG8 | Spécial FRR volet 1 | 6 octobre 2022
 - Préparation du dépôt des projets interMRC (*enveloppe thématique*) dans le cadre du FRR volet 1
- **Signature innovation (volet 3)**
 - Rencontre avec le MAMH | 14 septembre 2022
 - Échange quant au programme d'aide financière avec Beside
 - Rencontre avec le MAMH et Beside quant au comité de gestion, cadre de gestion et plan de mise en œuvre | 13 octobre 2022
 - Préparation de rencontre – Semaine du 17 octobre 2022
- **Vitalisation (volet 4) :**
 - Rencontre comité consultatif | 12 septembre 2022

IHV :

- Dossier reddition de compte et présentation au Conseil de la MRC

- Analyse pour redevances 2023
- Communication paiement définitif
- Rencontre YRH | 6 octobre 2022

Aménagement du territoire :

- Commission d'aménagement | 13 octobre 2022

Autres :

- Rencontre des organismes par le conseil de la MRC | 13 septembre 2022
- CA du CLD d'Antoine-Labelle | 13 septembre 2022
- Rencontre de démarrage - Services d'architecture pour travaux à l'édifice Émile-Lauzon | 21 septembre 2022
- Séance de travail et séance du Conseil de la MRCAL | 27 septembre 2022
- Rencontre extraordinaire CPÉRL | 29 septembre 2022
- CA du TACAL (*manque quorum*) | 6 octobre 2022
- Rencontre quant au projet minier sur le territoire de la MRCAL avec Northern Graphite et maires et mairesses | 12 octobre 2022

CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROVENANCE

SUJET

MSP	Candidature au prix Vectora
Contribuable	Demande d'accès à l'information
Préfet des Laurentides	États financiers vérifiés
MMQ	Avis d'ouverture de dossier no. 222124-JNI MRCAL
Mun. La Minerve	Réduction des services de l'urgence au centre de services de Rivière-Rouge
Sentier Transcanadien	Entente de contribution signée
MCC	Avenant à signer - DAF 535037, 535039 et 535040
UQO	Lancement du laboratoire sur le vieillir chez soi dans les Laurentides Invitation 17 octobre 2022
MAMH	Fonds de soutien à la vitalisation
CEML	Demande de partenariat pour 2023
TÉLÉCON	Réception définitive – Projet déploiement de fibre optique MRCAL
GIAM	Demande d'accès à l'information – TER22-162
Mun. Ferme-Neuve	Résolution 2022-09-278 – Appui à la mun. Chute-Saint-Philippe – Aires protégées
RIDL	Avis public concernant tarification pour l'année 2023
CDCHL	Demande du DG CDC Inclure CDC au comité quant à l'avenir de la gare
Mun. Notre-Dame-du-Laus	Appui à la Municipalité de Chutes-St-Philippe Projet aires protégées
SHQ	Analyse de conformité PAD
MERN	Transmission lettre d'offre – Dossier 002707-22-915 (IHV)
MERN	Révision des plans régionaux de développement du territoire public pour les régions de l'Outaouais et des Laurentides

Uniroc Service Canada	Dénonciation contrat amendée Lancement de l'appel de propositions dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés de 2022-2023
MRCVG	Projet de PGMR 2023-2030 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
SHQ	Analyse des aspects sécuritaires et fonctionnels des adaptation – PAD
Mun. Lac Saguay MAMH	Résolution 2022-06-09 – Entente SUMI Appels de projets en tourisme Destination durable et action concertée
MRCDPH	Adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030
MTQ	La Maison du Pacifique - Rencontre du 21 septembre 2022
UMQ	Résolution 2022-09 CA Avis aux membres - Octroi du contrat - Consultant en assurance collective
Mun. Notre-Dame-de-Pontmain Contribuable	Entente SUMI Demande d'accès à l'information
Mun. Notre-Dame-du-Laus OBVRPNS	Entente SUMI Demande d'aide financière 2023
MCC	Entente signée : 3e avenant PSMMPI, volet 1a, 1b et 2
MCC	Entente signée : Programme Aide aux projets – Appel – Caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial
MRC Maria-Chapdelaine	225-09-22 – Résolution d'appui – Fiscalité municipale
MEI APRK	Rappel – Reddition de comptes AEQ Correspondance adressée à Northern Graphite - Pas d'acceptabilité sociale pour une mine à Rivière-Rouge et parc régional du réservoir Kiamika (en c. c.)
Mun. Lac-du-Cerf	Modèle de résolution Avis d'intention quant à l'obtention d'une équipe de cadets
Conseil des préfets et élus	Invitation officielle Symposium Laurentides – 7 novembre 2022
MRC de Montcalm	Accès entreprise Québec - Demande d'assouplissement des modalités de versement
MRC de Montcalm	Révision des modalités de certains programmes d'aide financière
Au Cœur de l'Arbre MERN	Participation au Conseil des maires Réponse aux résolutions 237/09-08-2022 et 238/09-08-2022 (projet minier) (en c. c. d'une correspondance transmise à Ville de RR)
Contribuable Mun. Sainte-Anne-du-Lac	Situation désolante Résolution - Réduction des services de l'urgence au Centre de services de Rivière-Rouge et détournement des ambulances vers d'autres centres hospitaliers
MRC de Roussillon	Résolution 2022-09-194 - Demande à portée collective - décision de la CPTAQ
Northern Graphite	Intention de projet minier - Claims Mousseau Ouest Graphite - Position de la Ville de Rivière-Rouge

Recyc-Québec

Avis sur la conformité du projet de PGMR
conjoint révisé des MRC des Laurentides et
d'Antoine-Labelle

SHQ

MRC Antoine-Labelle - C06002 -
Acceptation EDE années financières 2020 et
2021

Citoyen
CDCHL

Vieille gare
Demande de M. Francis Mayrand | Comité
de la Gare

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16309-10-22

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359
ET 482**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 8 septembre 2022 au 13 octobre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16310-10-22

**REFACTURATION DES FRAIS D'ENTRETIEN, DE CALIBRAGE ET
DE RÉPARATION DE L'APPAREIL SERVANT À LA RÉALISATION
DE TESTS D'ÉTANCHEITÉ FACIALE (FIT-TEST)**

ATTENDU qu'afin de satisfaire aux exigences de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, les pompiers doivent annuellement réaliser un test d'étanchéité pour le port de leur partie faciale d'appareil respiratoire selon la norme CAN/CSA Z94.4-93;

ATTENDU l'achat regroupé par les 17 municipalités de la MRCAL d'un appareil conforme à la norme servant à la réalisation des tests d'étanchéité faciale pour les pompiers (MRC-CC-14069-04-21);

ATTENDU l'obligation de faire calibrer et entretenir annuellement l'appareil par le manufacturier en lien avec la norme CAN/CSA Z94.4-93;

ATTENDU que l'obligation de réaliser la calibration a été discutée avec les directeurs incendie lors de la table technique en incendie du 5 octobre 2022 et qu'à cet effet 2 options ont été soulevées;

ATTENDU que tous les directeurs présents à cette table technique ont donné une recommandation favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de répartir tous les frais d'entretien dont notamment de calibration et/ou de réparation de l'appareil quant à l'appareil acquis pour la réalisation des tests d'étanchéité des parties faciales de pompier et que ces frais soient répartis en parts égales entre les municipalités participantes possédant un service de sécurité incendie et que ces municipalités assument autant de parts que le nombre de municipalités desservies par leur service de sécurité incendie suivant le même tableau de partage que lors de l'acquisition soit :

Municipalités	Proportions
Chute-Saint-Philippe	1.5 /17
Ferme-Neuve	1/17
Mont-Saint-Michel	1 /17
Sainte-Anne-du-Lac	1 /17
Mont-Laurier (agglo)	2/17
Lac-des-Écorces	2/17
Kiamika	1.5/17
Notre-Dame-de-Pontmain	1/17
Notre-Dame-du-Laus	1/17
L'Ascension	1/17
Régie du service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge	3/17
Nominique	1/17

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à transmettre aux municipalités du territoire sur présentation des factures, les facturations en lien avec ces frais aux municipalités.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16311-10-22

MANDAT DE SOUTIEN ET DE REPRÉSENTATION JURIDIQUE À LA FIRME DEVEAU AVOCATS

ATTENDU les échanges du conseil d'administration et le processus déjà en cours par la municipalité de La Macaza;

ATTENDU les allégations et gestes posés par un tiers externe;

ATTENDU la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de mandater la firme Deveau Avocats pour préserver les employés et élus de la MRC d'Antoine-Labelle et de veiller entre autres, à l'application de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail de la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à payer une somme maximale de 15 000\$ à la firme Deveau Avocats en lien avec le soutien et la représentation juridique dans le cadre de ce mandat.

ADOPTÉE

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE L'ÉRABLE QUANT À LA DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) CONCERNANT LA RÉVISION DES MODALITÉS DE CERTAINS PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'appui de la MRC de l'Érbable quant à la demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant la révision des modalités de certains programmes d'aide financière, aux termes de la résolution 2022-08-241. Ceux-ci décident de ne pas se positionner quant à cette demande.

**RETOUR ET PROPOSITIONS SUR LE DOSSIER DE LA MAISON DU
PACIFIQUE**

ATTENDU la résolution MRC-CA-16053-03-22 quant aux orientations quant au maintien de la Maison du Pacifique;

ATTENDU qu'une lettre énonçant l'intention de la MRC de résilier la permission d'occupation a été transmise le 13 juin 2022 au locataire;

ATTENDU que le 23 juin 2022, le locataire a transmis un courriel à la direction générale adjointe mentionnant qu'il avait procédé à des travaux sur le bâtiment et contestait la résiliation de la permission d'occupation;

ATTENDU que ces travaux ont été réalisés sans autorisation de la MRC;

ATTENDU qu'une rencontre a été tenue le 21 septembre 2022 avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour clarifier les obligations de la MRC à l'égard de la Maison du Pacifique et des solutions que la MRC dispose face à ce bâtiment;

ATTENDU le dépôt d'un projet de correspondance;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à transmettre une correspondance au locataire de la Maison du Pacifique afin d'obtenir des informations supplémentaires quant aux travaux réalisés par le locataire afin de vérifier la possibilité d'assurabilité de l'immeuble et connaître les intentions du locataire pour acquérir l'immeuble et voir à son déplacement tel que proposé par le MTQ lors de la rencontre du 21 septembre 2022.

ADOPTÉE

SERVICE D'INGÉNIERIE

RAPPORT DU SERVICE D'INGÉNIERIE

La directrice générale informe les membres du comité administratif que le rapport du service d'ingénierie est disponible pour consultation. Ceux-ci sont informés des principales activités du service d'ingénierie.

Le suivi des chantiers pour les projets suivants :

- 2020-CSP-01 : Chemin Tour du Lac David Nord (Traitement de surface ±1,7km)
- 2020-KIA-01 : Chemin de la Lièvre (±2,8km)
- 2020-KIA-02 : Chemin Chapleau (±1,8km)
- 2021-MAC-01 : Chemin Tour du Lac Chaud Est - Phase 1 (±5,4km)
- 2020-NOM-04 : Chemin des Faucons (±11,4km)
- 2020-NOM-02 : Chemin des Geais-bleus et des Bouleaux (±4,4km)
- ING-03-2021 : PTDN - Drainage Gares RR et NOM

L'avancement de la conception pour les projets suivants :

- 2020-CSP-04 : Chemin du Progrès (±2,0km)
- 2020-FN-04 : Montée Leblanc
- 2022-MAC-01 : Chemin Tour du Lac Chaud Est - Phase 2
- 2021-MSM-02 : Rang 4 Gravel

Le dépôt des demandes d'aide pour les projets suivants:

- 2020-FN-04 : Montée Leblanc (21,4 M\$) (relevé et dessins supplémentaires requis pour AO)
- 2022-MAC-01 : Chemin Tour du Lac Chaud Est - Phase 2 (4,9 M\$)
- 2021-MSM-02 : Rang 4 Gravel (0,9 M\$) (relevé et dessins supplémentaires requis pour AO)

L'accompagnement divers pour les municipalités et pour la PRAN 2023.

L'accompagnement pour le PTDN avec le glissement de terrain au km 159 à Lac-Saguay.

Les projets qui contiennent des interventions sur des ponceaux transverseaux et qui visent des travaux en 2023 devront faire l'objet de relevés d'arpentage supplémentaires pour la préparation des plans. Cela n'a pas affecté le dépôt de leur demande d'aide au PAVL, mais les plans devront être ajoutés aux documents pour appels d'offres.

Les relevés supplémentaires requis devraient débuter dans la semaine du 10 octobre et se poursuivre jusqu'à ce que la température ne le permette plus.

Les appels de projets pour le dépôt des demandes d'aides sont maintenant terminés, et ce, depuis le 16 septembre pour les volets Redressement et Accélération et depuis le 30 septembre pour le volet Soutien. Les prochaines demandes d'aide seront donc déposées lors des appels de projets du PAVL en août et septembre 2023.

Considérant qu'il y a seulement deux ressources au service d'ingénierie actuellement, la planification de 2023 sera ajustée en conséquence. Les besoins de chacune des municipalités ont presque tous été reçus sauf quelques-unes. Le service d'ingénierie sera donc en mesure d'évaluer le nombre d'heures requis pour chaque projet avec M. Marc Lussier, ingénieur à la FQM, de façon à ne pas surcharger le service et devoir reporter plusieurs projets comme ça été le cas en 2022.

Pour le prochain mois, les travaux consisteront majoritairement à réaliser les relevés d'arpentage requis pour les appels d'offres à lancer en début 2023 et finaliser la planification de 2023. Ensuite, aussitôt que la température ne permettra plus de faire des relevés, ce sera le temps de dessiner les plans en question et préparer les documents pour appels d'offres. De plus, il y a toujours de l'accompagnement en tant que concepteur à faire puisque plusieurs chantiers sont en cours actuellement. En effet, la date limite pour des travaux de pavage et le 24 octobre donc plusieurs chantiers devrait se terminer en fin octobre.

CORRESPONDANCE DU SERVICE D'INGÉNIERIE

Aucune correspondance n'a été reçue pour ce service.

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation du service, les activités particulières, la mise à jour des rôles et revisite, la réforme du

cadastre, les demandes de révision et appel au T.A.Q. et l'équilibrage des rôles 2023-2024-2025.

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

ÉVALUATION FONCIÈRE **PROVENANCE**

SUJET

MAMH	Approbation_proportion médiane 2023_Municipalité_Lac-du-Cerf_79015
MAMH	Approbation_proportion médiane 2023_Ville de Mont-Laurier_79088
MAMH	Approbation_proportion médiane 2023_Municipalité_Lac-des-Écorces_79078
MAMH	Approbation_proportion médiane 2023_Municipalité de Kiamika_79025
MAMH	Approbation_proportion médiane 2023_Municipalité_Chute-Saint-Philippe_79065
MAMH	Approbation_proportion médiane 2023_Municipalité de Mont-Saint-Michel_79110
MAMH	Approbation_proportion médiane 2023_Municipalité_Lac-Saint-Paul_79105
MAMH	Approbation_proportion médiane 2023_NR790
MAMH	Approbation proportion médiane 2022 – Mun. Ste-Anne-du-Lac (79115)
MAMH	Approbation de la proportion médiane 2023 – Municipalité de Ferme-Neuve (79097)

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- Consultation publique 23e modification du SAR (14 sept.)
- Rencontre interMRC projet FARR PFNL (19 sept.)
- Comité CAR Laurentides (22 sept.)
- Rencontre de suivi du projet PIACC (28 sept.)
- Colloque AARQ (28-30 sept.)
- Rencontre Mines et Northern Graphite (12 oct.)
- Commission d'aménagement (13 oct.)

Aménagement du territoire

- PIACC : rencontres de suivis
- SADR 3e génération: Délimitation des périmètres urbains et structure document complémentaire, finalisation de chapitres pour la commission d'aménagement

- PRMHH : envoi au MELCC/analyse en cours, changement d'analyste au dossier
- FARR milieux naturels : réception du rapport de Canards illimités (présentation Commission d'aménagement) et tourbière Décarie
- Soutien technique aux inspecteurs (demandes en hausse)
- Dossier mines et TIAM
- Entente intermunicipale en urbanisme et cours d'eau : révision et rédaction des projets d'ententes

Gestion (ententes et conventions)

Baux de villégiature | sable et gravier

- Règlement 507 : déploiement de la stratégie de communication

TPI | Territoire public intramunicipal

Foncier

- Dossier échange
- Dossier régularisation canton Wabasse
- Suivi travaux parc de la Biche

Forestier

- Inspection finale, compilation des données, facturation pour finaliser le chantier du Lac Lafleur à Ferme-Neuve;
- Début des travaux de voirie et d'aménagement forestier au chantier du lac des Tourtes à Notre-Dame-de-Pontmain, le 16 août;
- Ouverture des soumissions et octroi du contrat pour les travaux de dégagement des arbres reboisés au chantier Lac Pierre à Chute-Saint-Philippe, le 23 août;
- Préparation à l'audit du 14 sept pour le maintien du programme de certification des entreprises d'aménagement forestier (CEAF);
- Préparation du rapport d'activité technique et financier (RATF) à remettre au MFFP;
- Élaboration et évaluation d'un projet de bail pour le petit poste d'accueil du parc de la Biche;
- Autorisation de réfection du chemin Gargantini sur 160 mètres, à Rivière-Rouge;
- Préanalyse d'une demande d'utilisation du territoire public de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, pour la gestion du secteur de la plage/digue du lac Champion.

TNO | Territoire non organisé

- Fin de la saison avec le « Camper »
 - Inspections des (LETI) Lieux d'enfouissement en territoire isolé

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROVENANCE

Mun. Mont-St-Michel

SUJET

Extrait de PV pour règlement de zonage et règlement de permis et certificats

Mun. Ste-Anne-du-Lac	Deuxième projet de règlement # 22-227 modifiant le règlement 01-133 relatif au zonage
Ville de Rivière-Rouge	Modification 2022- Règlement d'urbanisme – Rivière-Rouge_ Copie certifiée conforme
Mun. Lac Saguay	Résolution 2022-09-08_ Dérogation mineure_ 127 chemin du lac Allard
MERN	002821-22-915_ Consultation concernant une demande de bail fins commerciales camping aménagé
PRMD	Demande pour la construction d'un nouveau refuge au lac de la bouette

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16313-10-22

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION : RÈGLEMENT # 2022-539

ATTENDU que la municipalité de L'Ascension a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2022-539 modifiant son règlement numéro 2000-346 relatif au permis et certificats;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2022-539 de la municipalité de L'Ascension, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16314-10-22

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL : RÈGLEMENT # 22-222

ATTENDU que la municipalité de Mont-Saint-Michel a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 22-222 modifiant son règlement numéro 02-107 relatif aux permis et certificats;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 22-222 de la municipalité de Mont-Saint-Michel, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16315-10-22

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL : RÈGLEMENT # 22-223

ATTENDU que la municipalité de Mont-Saint-Michel a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 22-223 modifiant son règlement numéro 02-109 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 22-223 de la municipalité de Mont-Saint-Michel, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16316-10-22

DEMANDE D'APPUI DE LA COALITION QUÉBÉCOISE SUR LA PROBLÉMATIQUE DU POIDS | ZONAGE PRÈS DES ÉCOLES

ATTENDU que la *Loi sur les compétences municipales* permet de réglementer pour veiller au « bien-être général de leur population »;

ATTENDU que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet d'adopter des règlements de zonage pour l'ensemble ou une partie de leur territoire et déterminer les usages autorisés dans les zones créées;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle soutient qu'aménager son territoire doit se faire pour assurer le bien-être de la population en favorisant la santé et les saines habitudes de vie;

ATTENDU que les commerces de restauration rapide, notamment autour des écoles et des milieux familiaux, contribuent à la consommation d'aliments à faible valeur nutritive au sein de la population et chez les jeunes;

ATTENDU que la présence de ces commerces contribue à rendre nos environnements moins favorables à la prévention des maladies chroniques et à générer de grandes quantités de déchets;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle soutienne la Coalition québécoise sur la problématique du poids et invite les villes à s'engager à évaluer leurs options urbanistiques afin d'encadrer l'implantation de nouveaux établissements de restauration rapide sur leur territoire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16317-10-22

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE PAPINEAU QUANT AU MÉMOIRE CONCERNANT LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Papineau quant au mémoire concernant les territoires incompatibles à l'activité minière, aux termes de la résolution 2022-08-159 ;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est également concernée par le développement minier sur son territoire, où on y retrouve plusieurs titres miniers ;

ATTENDU qu'il apparait pertinent d'appuyer le point de vue des MRC concernées par la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques au Québec ;

ATTENDU le mémoire de la MRC de Papineau concernant les TIAM, adopté par le Conseil des maires de la MRC de Papineau le 17 août 2022 par la résolution 2022-08-159 ;

ATTENDU que la MRC de Papineau a également transmis, le 15 juillet 2022, une lettre au premier ministre du Québec concernant les préoccupations et les revendications de la MRC de Papineau à l'égard de l'activité minière et l'exercice de délimitation des TIAM;

ATTENDU que dans ses revendications, la MRC demande au gouvernement du Québec :

- d'ajouter l'ensemble de la zone agricole dans les territoires incompatibles à l'activité minière;
- d'ajouter des critères à ceux du gouvernement en lien avec les TIAM pour assurer la cohabitation harmonieuse des usages en tenant compte de ses particularités locales;
- de dissocier les substances minérales de surface, comme le sable et le gravier, des autres substances minérales afin de permettre aux municipalités et au secteur de la foresterie de pouvoir s'approvisionner en sable et gravier à proximité et ainsi entretenir les chemins municipaux et forestiers à moindre coût;
- d'abroger l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de favoriser un aménagement durable et plus cohérent du territoire;
- d'appliquer un moratoire d'attribution de nouveau titre minier dans les régions peuplées plus particulièrement dans les régions touristiques et de villégiature du Québec;
- d'exiger une évaluation et des consultations du BAPE pour tous les projets miniers afin de favoriser l'acceptabilité sociale;

ATTENDU que la majorité de ces préoccupations ont déjà été exprimées par la MRC d'Antoine-Labelle par la résolution MRC-CC-12864-03-18 adoptée le 27 mars 2018 ;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Papineau dans sa démarche auprès du premier ministre du Québec concernant les préoccupations et les revendications de la MRC de Papineau à l'égard de l'activité minière et l'exercice de délimitation des TIAM.

Il est de plus résolu de transmettre copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la MRC de Papineau.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16318-10-22

REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les

numéros 8950 à 8986, totalisant 46 957.28 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16319-10-22

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DES TNO - SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le registre des prélèvements des TNO, portant les numéros 51 à 52, totalisant 6 246.58 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2022.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

PROVENANCE

SUJET

MELCC

Plainte _Présence de déchets situés dans la Zec Maison de Pierre

Citoyen

Plainte_ Lac Clément, Ville de Mont-Laurier

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16320-10-22

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 30 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses des Territoires non organisés au 30 septembre 2022.

ADOPTÉE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Tenue des rencontres des usagers du territoire pour la remise en fonction et l'entretien des routes 8 et 38, chemin de contournement à la suite de la limitation de charge du pont du lac des Sables, sur la route 309, les 16 et 28 septembre ;
- Participation à la rencontre du groupe de travail sur les chemins à double vocation des Laurentides, le 26 septembre ;
- Préparation et tenue de la rencontre de travail pour revoir la grille de gestion des écarts de la planification forestière, le 28 septembre ;
- Dépôt au MFFP le bilan et le registre annuels du PADF 2021-2022, le 26 septembre ;
- Préparation et tenue de la TGIRT conjointe, le 6 octobre ;
- Préparation du plan de communication de la consultation publique du PAFIT, capsule vidéo, entrevue radio, chronique télé ;
- En continu : Participation aux comités ciblés et rencontres d'informations pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

PROVENANCE

SUJET

MFFP - Programme d'aménagement durable des forêts 2021-2024

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16321-10-22

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES 8 ET 38

ATTENDU que la limite de charge du pont du Lac-des-Sables, à Notre-Dame-Du-Laus, a été réduite à 18 tonnes en mars 2022;

ATTENDU que la voie de contournement utilisée pour le transport lourd local et pour la desserte de biens essentiels (camion de béton, camion de propane, transport de machinerie, camion forestier, etc.) suit le tracé suivant : à partir du village de Kiamika, prendre le chemin Kar-Ha-Kon, la route 8, la route 38 et le chemin Serpent pour rejoindre la route 309 à Notre-Dame-du-Laus;

ATTENDU que ces chemins constituent la porte d'entrée pour plusieurs détenteurs de bail de villégiature et donnent également accès à des territoires fauniques structurés (pourvoiries et SEPAQ) de la région des Laurentides;

ATTENDU que ces chemins font partie du Réseau Routier Multiusages Prioritaire (RRMUP) identifié par la TGIRT des Laurentides, composé des réseaux faunique, récréatif et forestier;

ATTENDU que l'unité d'aménagement forestier (UAF) 06452 desservi par ces chemins comporte également d'importants volumes de bois destinés à l'approvisionnement des usines de transformations régionales;

ATTENDU que le déclassement du pont du Lac-Des-Sables fait augmenter la circulation sur ces chemins;

ATTENDU que des travaux de débroussaillage de l'emprise sont nécessaires pour améliorer la visibilité sur ces chemins afin d'assurer la sécurité des utilisateurs et renforcer l'efficacité des fossés;

ATTENDU que le volet 2 du Programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur des chemins multiusages (PRCCM) peut être utilisé pour des raisons de sécurité des utilisateurs et de protection des chemins pour des cas exceptionnels ou de force majeure;

ATTENDU l'importance de ce tronçon de chemin pour l'industrie récréotouristique et l'exploitation des ressources naturelles;

ATTENDU les recommandations lors de la rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire Laurentides conjointe, tenue le 6 octobre 2022;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'accorder, de façon exceptionnelle, l'aide financière nécessaire afin de

permettre l'entretien de la voie de contournement dans le but d'assurer la sécurité des usagers et de prévenir sa dégradation.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16322-10-22

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE RESPONSABLE DE LA LIVRAISON DU SOUTIEN ADMINISTRATIF DES BAUX, POSTE OCCASIONNEL, CLASSE IIIE

ATTENDU la pré-retraite de l'adjointe administrative responsable de la livraison du soutien administratif des baux, débutant le 9 janvier 2023;

ATTENDU la tenue du concours 22-AM-05 pour le poste d'adjointe administrative responsable de la livraison du soutien administratif des baux, poste occasionnel;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Marie-Eve Raymond-Bélec, afin de combler un poste occasionnel d'adjointe administrative responsable de la livraison du soutien administratif des baux classe IIIE, à temps partiel, à raison de 14 heures par semaine, pour une période de 24 mois, soit du 5 décembre 2022 au 29 novembre 2024, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16323-10-22

EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET | DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POSTE OCCASIONNEL, CLASSE V

ATTENDU la tenue du concours 22-AM-06 pour le poste de chargé de projet | Développement et aménagement du territoire, poste occasionnel;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Francis Labelle-Giroux afin de combler un poste occasionnel de chargé de projet | Développement et aménagement du territoire classe V, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, pour une période de 24 mois, soit du 14 novembre 2022 au 8 novembre 2024, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16324-10-22

EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ, POSTE OCCASIONNEL, CLASSE III

ATTENDU la tenue du concours 22-EV-10 pour le poste de technicienne en comptabilité, poste occasionnel et les entrevues du 12 octobre 2022;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Pierrette Léonard afin de combler un poste occasionnel de technicienne en comptabilité classe III, à temps complet, à raison

de 35 heures par semaine, pour une période approximative de 9 mois, soit du 31 octobre 2022 au 11 août 2023, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16325-10-22

**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE,
POSTE OCCASIONNEL, CLASSE IIM**

ATTENDU la tenue du concours 22-EV-07 pour le poste de technicien en évaluation foncière, poste occasionnel;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Sylvain Racine afin de combler un poste occasionnel de technicien en évaluation foncière classe IIM, à temps partiel, à raison de maximum 21 heures par semaine, pour une période de 9 semaines, soit du 13 octobre 2022 au 16 décembre 2022, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 16 h 05.

Daniel Bourdon, préfet

Me Mylène Mayer, directrice générale et
secrétaire-trésorière